



RÈGLEMENT DU CONCOURS INCUBATION 2020

Les partenaires



Les réseaux innovation



PRESENTATION DU CONCOURS INCUBATION 2020

Suite au lancement de son nouveau service d'incubation, EuraMaterials organise un concours à destination des porteurs de projet.

Il a pour objet d'accompagner et récompenser les solutions innovantes en lien avec le domaine des industries de transformation des matériaux.

EuraMaterials est un cluster au service des industries de transformation des matériaux.

EuraMaterials accompagne les entreprises et les acteurs de la recherche, afin de leur permettre de trouver des solutions, performer et croître.

Membre des réseaux RETIS, EBN, et IASP, EuraMaterials est labellisé pôle de compétitivité et Business Innovation Center (EU-BIC) pour ses compétences d'accompagnement d'entreprises innovantes.

ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Profil du candidat

Le concours est ouvert à tout porteur de projet (personne physique)¹ ayant pour ambition la création d'une entreprise innovante en région Hauts-de-France.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, dont une seule peut-être candidate ; les autres personnes physiques constituent l'équipe décrite dans le dossier de candidature.

Les candidats portant un projet développé dans le cadre de leur scolarité ou activité salariale doivent disposer de la liberté d'exploitation et s'en assurer au préalable auprès de leur établissement ou employeur. Le dossier de candidature devra comporter l'accord portant sur la valorisation du projet dans le cadre d'une création d'entreprise.

Projet

L'innovation concernera un produit, un procédé, ou un service.

Le projet soumis devra utiliser des matériaux dans son process. Cette innovation créée sera au service d'un ou plusieurs marchés applicatifs. Il utilisera des matériaux

fonctionnalisés ou des combinaisons de matériaux pour répondre à de nouveaux usages dans des marchés applicatifs finaux : bâtiment, emballage, transport, médical, arts de la table, sport, etc.

¹ Indépendamment de sa nationalité, de son statut, ou de sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les

conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise sur le territoire français

ÉTAPES DU CONCOURS ET SÉLECTION

Les projets seront sélectionnés en deux étapes :

1. Etude des dossiers par un comité de pré-sélection
2. Audition par un Comité d'Engagement et de Suivi (CES) composé de :
 - Membres de l'équipe d'animation EuraMaterials
 - Chefs d'entreprises issus du secteur matériaux
 - Financeurs privés et publics
 - Enseignants-chercheurs
 - Membre du centre scientifique et technique Centexbel

Le CES reste souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Critères d'appréciation

La présélection des candidats s'appuie sur les indicateurs listés ci-dessous.

- Appréciation liée aux compétences, motivation, maturité de la vision stratégique.
- Appréciation liée à l'offre sur un marché économique.
- Appréciation liée à la cohérence et la structuration du projet.
- Appréciation liée aux ressources clés.

Il est à noter que seront privilégiés les projets :

- utilisant le moins possible de ressources naturelles ;
- avec une consommation énergétique maîtrisée ;
- avec une production minimum de déchets et/ou une gestion de fin de vie des matériaux utilisés.

Étapes du concours

Dépôt des dossiers	3 février au 13 mars 2020 à 17h00
Présélection sur dossier	16 au 20 mars 2020
Audition par le CES	30 mars au 3 avril 2020
Cérémonie des lauréats	7 avril 2020 (date à confirmer)

MODALITES DE PARTICIPATION

Pour candidater au concours, un dossier de candidature dûment rempli est à envoyer à concours@euramaterials.eu avant le vendredi 13 mars 2020 à 17h. Aucune inscription ne sera possible au-delà.

En complément, le candidat devra joindre au dossier :

- Ce règlement signé
- Le CV du porteur de projet
- Le cas échéant, les CV des membres de l'équipe projet

Remarque : le dossier de candidature doit être complété et transmis par le porteur de projet principal

Aucune inscription ne sera possible au-delà de l'heure fixée à cette date. Les documents devront être remis en langue française et au format PDF.

Les candidats présélectionnés seront invités à préparer une audition devant le CES. L'ensemble des candidats sera informé par e-mail des résultats de la pré-sélection et se verra adresser des demandes d'informations complémentaires si besoin.

Déroulement de l'audition :

1. Présentation orale du projet avec support de type diaporama ou vidéo (10')
2. Echange avec les membres du CES (15')
3. Après délibération (confidentielle), les candidats auditionnés sont informés du résultat. Le classement ne sera cependant connu qu'à la cérémonie de remise des prix du 7 avril 2020 (*date à confirmer*)

A LA CLE DU CONCOURS

Intégration du programme d'incubation

Les lauréats intégreront le programme d'incubation EuraMaterials et pourront mobiliser les services suivant:

- Jusqu'à 12 mois d'hébergement au sein de l'incubateur EuraMaterials à Tourcoing (59), pour les porteurs de projets qui le souhaitent
- L'accès à notre réseau des industries de transformation des matériaux
- L'évaluation du projet d'entreprise par des experts qualifiés
- Un accompagnement individualisé dans les domaines techniques, organisationnels, juridiques, financiers, industriels, commerciaux, ressources humaines (RH)
- Des formations adaptées aux besoins identifiés
- Une programmation d'animations (ateliers, rencontres, salons...)
- De l'information et la mise en relation avec des partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques (mentorat et parrainage)
- Un soutien logistique pour ceux qui le souhaitent : salle de réunion, matériel audio ou de visio-conférence...
- La mise en avant et le soutien en matière de communication pour les projets les plus prometteurs
- La possibilité de mobiliser un soutien financier de la Région Hauts-de-France :
 - Études de faisabilité jusqu'à 15 000 € (la décision de financement implique le passage du lauréat devant le Comité Régional d'Incubation)
 - Accès sous conditions au dispositif régional d'allocation aux porteurs de projet

Dotations financières

Parmi les lauréats, trois recevront un prix en fonction de leur classement :

- Prix Gold : 5 000 €
- Prix Argent : 3 000 €
- Prix Bronze : 1 500 €

Le classement des lauréats avec la remise des prix Gold, Argent et Bronze sera annoncé lors d'une cérémonie en présence des lauréats.

CONFIDENTIALITE

Tous les projets restent confidentiels : aucune information ne sera communiquée à des tiers. Les membres du Comité de présélection et du Comité d'Engagement et de Suivi, ainsi que les

collaborateurs des organisations impliquées dans le concours, s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets.

DROIT APPLICABLE ET TRAITEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige entre un candidat et EuraMaterials fera l'objet d'une démarche bilatérale

concourant à trouver un règlement à l'amiable. En cas de désaccord, le tribunal compétent sera saisi pour procéder au règlement du litige.

DONNEES PERSONNELLES

EuraMaterials recueille des données personnelles dans le cadre de ce concours. Elles sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces

données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles auprès d'EuraMaterials : contact@euramaterials.eu

INFORMATION, COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

En participant à ce concours, les candidats acceptent d'être pris(e) en photo et/ou en vidéo. Ils autorisent EuraMaterials, à titre gratuit, à présenter leur image dans le respect des droits et de leur personne, pour toute

diffusion et sur tous supports de communication (papiers et digitaux) illustrant ses activités. Autorisation valable pour le monde entier et sans limite de durée.

FORCE MAJEURE ET ANNULATION DU CONCOURS

En cas de force majeure, EuraMaterials se réserve le droit d'annuler ou de reporter le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Toutes les informations sur le concours Incubation 2020 sont disponibles sur le site www.euramaterials.eu

Pour tous renseignements complémentaires :

Karl MARTIN

karl.martin@euramaterials.eu

Tel: + 33 (0)6 04 54 37 74

Stéphan VÉRIN

stephan.verin@euramaterials.eu

Tel: + 33 (0)6 07 97 20 78

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à :

Le :